Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFÈTE DE LA LOZÈRE

DOSSIER DE PRESSE

LUTTE CONTRE LES VIOLENCES FAITES AUX FEMMES

LUNDI 25 FÉVRIER 2019
SALON JAUNE DE LA PRÉFECTURE
RUE DE LA ROVÈRE À MENDE

En présence de :

- Christine WILS-MOREL, préfète de la Lozère,
- Xavier SICOT, procureur de la République, près le tribunal de Grande Instance de Mende,
- Sophie BOUDOT, directrice des services du cabinet de la préfecture de la Lozère,
- Lieutenant-Colonel Régis FONSECA, commandant en second du groupement de gendarmerie départemental de la Lozère,
- Commissaire Brigitte MARIN, directrice départementale de la sécurité publique,
- Commandant de police Nathalie CHALDOREILLE, chef du service sûreté urbaine à la direction départementale de la sécurité publique,
- Cécile GLEYZON, directrice départemental adjointe de la cohésion sociale et de la protection des populations,
- Valérie LUCAS, directrice du Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles (CIDFF) Lozère,
- Soliman MAKOUH, substitut du procureur de la République, près le tribunal de Grande Instance de Mende.

Contact presse: Géraldine BERNON –Préfecture – Cabinet/Communication
Tél.: 04-66-49-60-56- OU 06-74-57-49-65 / mél: geraldine.bernon@lozere.gouv.fr
Site Internet: www.lozere.gouv.fr

Mende, le 25 février 2019

Le 25 novembre 2017, à l'occasion de la journée internationale pour l'élimination des violences faites aux femmes, le Président de la République a fait de l'égalité entre les femmes et les hommes, la grande cause de son quinquenat.

Cette grande cause sera désormais déclinée chaque année en une thématique qui fera l'objet d'un plan d'actions et d'une campagne de communication.

Un plan de prévention et de lutte contre les violences sexuelles et sexistes a été élaboré par le secrétariat d'État chargé de l'égalité entre les femmes et les hommes et de la lutte contre les discriminations.

Le ministère de l'Intérieur est particulièrement mobilisé et porte plusieurs mesures phares parmi lesquels :

- La création d'un portail de signalement en ligne des violences sexuelles ou sexistes aux forces de l'ordre (voir annexe 1) qui fait l'objet de la communication de ce jour et va vous être présenté
- l'amélioration des modules de sensibilisation des policiers et des gendarmes intervenants en matière de lutte contre les violences sexistes et le cyber-harcélement
- l'amélioration de l'accueil et de la prise en charge des victimes de violences, demandeuses d'asile

Au niveau national, on sait que malheureusement – de 10 % des victimes déposeraient plainte. Il est nécessaire de communiquer sur l'ensemble du dispositif et des solutions alternatives ou complémentaires mises en place. En Lozère, l'ensemble des partenaires se mobilisent sur ces questions :

1. Présentation de la politique pénale du parquet en matière de violences faites aux femmes dont la mise en œuvre du dispositif « téléphone Grand Danger » par M. le procureur

2. Présentation du bilan de la mise en œuvre de la prévention et de la détection par la directrice des services du cabinet (voir annexe 3) et démonstration en direct du portail de signalement en ligne des violences sexuelles et sexistes par le commandant CHALDOREILLE

3. Présentation de la prise en charge des victimes et des personnes formées pour recueillir la parole des personnes violentées par la Gendarmerie et la DDSP

4. Présentation du dispositif d'hébergement (voir annexe2) et de l'accompagnement par la DDSCPP et le CIDFF

ANNEXE 2

LE DISPOSITIF LOZÉRIEN EN MATIÈRE D'HÉBERGEMENT DES VICTIMES DE VIOLENCES

En 2015, les acteurs de l'hébergement, du logement et de l'accompagnement social avaient fait part de besoins spécifiques pour les personnes victimes de violences intrafamiliales : manque de disponibilité des places d'hébergement d'urgence dédiées à ce public, offre de service concentrée sur Mende, nécessité d'articuler l'offre de service.

Cette offre a donc été diversifiée par les services de l'État à travers une convention départementale de mise à l'abri des personnes victimes de violences intrafamiliales signée en 2017.

Ainsi sur le département, cette convention met en place le dispositif suivant :

Le Service intégré d'Accueil et d'Orientation : SIAO48

- Dispose d'une enveloppe financière mobilisable pour la prise en charge des frais liés à l'acheminement et/ou aux nuitées hôtelières mobilisées pour la mise à l'abri des personnes victimes de violences intrafamiliales.

Le Centre d'Information du Droit des Femmes et des Familles CIDFF48

- Création d'une place supplémentaire d'hébergement pour les femmes victimes de violences à Mende ;

- Développement de solutions temporaires de mise à l'abri de ce public sur l'ensemble du département couplé à un accompagnement social, en lien avec les communes du territoire

Les maires mobilisés par l'association départementale des Maires , pivot du dispositif

- Mettent à disposition des logements communaux pour une mise à l'abri temporaire des victimes. Sept communes sont déjà engagées dans cette démarche :
Ispagnac, Nasbinals, Chambon-le-Château, Sainte-Enimie, Villefort, Châteauneuf-de-Randon et Meyrueis.

La DDCSPP

Financements des dispositifs :
2 places d'hébergement d'urgence : 15 000 euros
Dispositif d'hébergements communes : 8 000 euros